



Accusée à tort de vol dans un magasin

Par **Mathylde**, le **02/01/2019** à **20:03**

Bonjour,

Il y a une semaine, mon sac a sonné au moment où je suis passée par la sortie sans achat d'un magasin. L'agent de sécurité a vidé le contenu de mon sac devant les autres clients. Je me suis sentie assez humiliée car, comme je ne dormais pas chez moi le soir même, il y avait mes vêtements et mes sous vêtements dans mon sac. Il a trouvé une crème hydratante non ouverte et en a déduit que je l'avais volée. J'avais acheté cette crème dans un autre magasin. Il m'a expliqué que plusieurs hypothèses s'offraient à moi. Soit je passais en caisse pour la payer, soit il le gardait et me la rendrait quand j'aurais retrouvé le ticket de caisse, que je n'avais pas sur le moment. J'ai mis une semaine à le retrouver, mais maintenant je l'ai. Je compte me rendre demain au magasin et réclamer à ce qu'on me rende ma crème. Cependant, ayant mis du temps à retrouver le ticket de caisse, je crains qu'il n'ait été remis en rayon et qu'on refuse de me le rendre. De même, je ne sais pas si le ticket de caisse va être suffisant pour qu'on me rende mon produit.

J'ai plusieurs questions :

Est-ce que l'agent de sécurité avait le droit de vider le contenu de mon sac devant tous le monde ?

Est-ce que le refus de la part du magasin de me restituer le produit, constitue un vol dont je serais la victime ?

J'ai oublié de préciser que l'agent a noté mon nom, prénom et ma date de naissance sur la crème pour que je puisse revenir la chercher.

Merci à toutes les personnes qui prendront le temps de me répondre.

Par **Lag0**, le **03/01/2019** à **07:25**

Bonjour,

Effectivement, l'agent n'avait pas le droit de vider votre sac, ni même d'y toucher, sans votre autorisation, l'avez-vous donnée ?

Concernant le produit qui vous a été confisqué, il va sans dire qu'il doit vous être restitué. Le problème va être, pour vous, de prouver que ce produit vous a bien été pris. Avez-vous un écrit de la part du magasin ?